



**20210702-40**

Accusé de réception en préfecture  
075-200032779-20210702-20210702-40-1-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2021  
Date de réception préfecture : 12/07/2021

**Délibération du Conseil d'administration  
de l'établissement public Paris Musées  
Séance du 2 juillet 2021**

**Objet : Avenant à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un espace de restauration éphémère au musée Carnavalet – Histoire de Paris**

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération n°20210326-21 en date du 26 mars 2021 du Conseil d'administration de Paris Musées autorisant sa Présidente à signer, avec Manifesto Holding, une convention d'occupation du domaine public en vue de l'exploitation par cette dernière d'un espace de restauration éphémère au sein du musée Carnavalet – Histoire de Paris.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public, liant Manifesto Holding et la société Olympe à l'établissement public Paris Musées, en vue de l'exploitation d'un espace de restauration éphémère au sein du musée Carnavalet – Histoire de Paris , dont le texte est annexé à la présente délibération.

Par délégation, la Directrice générale

Anne-Sophie de Gasquet